

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté 2023-05-23

TIRELIRE DES ECOLES – REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'AZE – 71260

Vu le Code de la Route

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 2212-1, L2213-1, L 2213-2

Vu la demande de l'association La Tirelires des Ecoles sis Le Bourg 71260 AZE.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules pendant la durée de la Kermesse qui aura lieu 01 juillet 2023 de 10h à 22h.

ARRETE

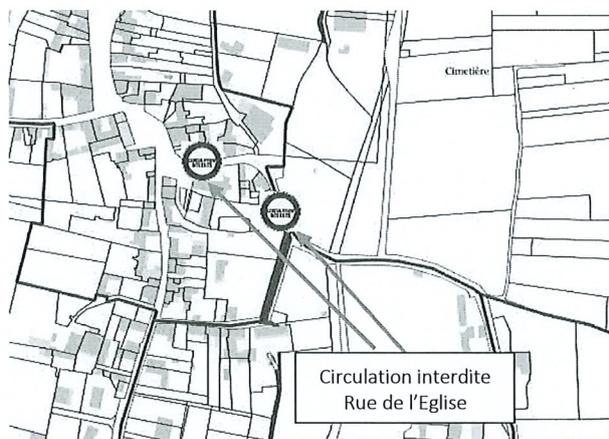
Article 1 – La circulation sera interdite Rue de l'Eglise dans les deux sens afin de sécuriser la circulation des piétons.

Article 2 – Une déviation sera mise en place passant Rue Basse

Article 3 – La signalisation nécessaire sera mise en place à partir du samedi 1er juillet 2023 pour une fermeture de route effective allant de 9h30 jusqu'à 22h00 ce même jour.

Article 4 – Les organisateurs devront prendre toute mesure utile pour le respect des présentes.

Article 5 – Copie du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie.



Fait à Azé, le 11 mai 2023

Le Maire,

